



DAKAR 2020

RÉGLEMENT PRESSE ACCRÉDITATIONS PERMANENTES

La version française est dans tous les cas la version officielle du règlement. Les traductions en anglais et en espagnol sont éditées afin de faciliter la préparation des personnes accréditées, par conséquent en cas de litige avec les traductions et interprétations, seule la version française sera considérée et appliquée.



SOMMAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES.....	Page 3
PACK VOITURE DE PRESSE.....	Page 7
PACK AVION PRESSE.....	Page 17
PACK PERSONNE EN VÉHICULE ASSISTANCE CONCURRENT.....	Page 20
ASSURANCES.....	Page 23
CONTACTS.....	Page 28
ATTESTATION INDIVIDUELLE (à compléter et à retourner)	Page 29
ANNEXES : TRANSMISSIONS ET INTERNET.....	Page 30
SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES.....	Page 31
RÈGLES D'UTILISATION DES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES & VIDÉOS	Page 32



CONDITIONS GÉNÉRALES

Les accréditations permanentes sont valables pour la totalité du rallye.

Il existe trois types de pack :

- A. Accréditation permanente « **Pack voiture de presse** » : transferts de bivouac à bivouac dans la voiture de presse
- B. Accréditation permanente « **Pack avion presse** » : transferts de bivouac à bivouac gérés par l'organisation
- C. Accréditation permanente « **Pack personne en véhicule assistance concurrent** » : transferts de bivouac à bivouac dans le véhicule d'assistance

« **PACK VOITURE DE PRESSE** » ([Détails du forfait page 7](#))

Les véhicules presse ne sont pas fournis par l'organisation.

Le « Pack voiture de presse » se distingue par l'itinéraire choisi pour suivre le rallye :

- **Parcours assistance** : les voitures de presse doivent emprunter l'itinéraire hors parcours de la course (route utilisée par les véhicules d'assistance).

- **Parcours course** : les voitures de presse sont autorisées à emprunter la même route que la course (piste utilisée par les concurrents).

Il est obligatoire de respecter le règlement avec les équipements et le matériel de sécurité spécifique. Toutes les personnes conduisant la voiture pendant la durée de l'événement doivent justifier d'une expérience en rallye et se signaler au moment de l'inscription. Ces personnes peuvent être un membre de l'équipage ou un pilote.

L'équipement et le matériel de sécurité obligatoire du véhicule presse dépendent de l'itinéraire choisi.

Chaque véhicule doit transporter au minimum 2 personnes.

Toute personne accréditée en pack voiture doit déclarer le véhicule accrédité dans lequel il sera transporté sur la totalité du rallye.

Aucun changement de passager ne sera possible pendant le rallye.

Il existe trois types d'accréditations en « Pack voiture de presse » :

1) Journaliste/Photographe

Chaque journaliste/photographe devra présenter sa **carte de presse** (valide et reconnue par l'AIPS) et sa **lettre de mission** du rédacteur en chef. Dans le cas où un journaliste ou un photographe n'a pas de carte de presse il devra présenter :

-**15 articles publiés et signés** pour les journalistes.

-**10 photos publiées et signées** pour les photographes.

Il existe différents types d'accréditations pour les photographes et journalistes ([voir le détail page 8](#)).

2) Attaché(e) de presse ou community manager

Par attaché(e) de presse et community manager, A.S.O. entend toute personne qui représente officiellement un **constructeur**, un **team officiel**, un **sponsor portant le même nom que son team** et ne pouvant être assimilée ni à un journaliste, ni à un team manager, ni à un mécanicien...

Au sein d'un même team, constructeur, il sera possible d'engager **plusieurs attaché(e)s de presse ou community manager**, dans la limite des places disponibles.

3) Pilote (Ne concerne que les voitures de presse en parcours « course »)

Un curriculum vitae justifiant de l'expérience en rallye du pilote sera exigé. Un seul pilote par voiture de presse sera autorisé.

Toute personne accréditée en presse suspectée d'avoir des activités en assistance se verra retirer son accréditation. En cas d'activités en assistance prouvée, le compétiteur assisté se verra sanctionné d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion



CONDITIONS GÉNÉRALES

« PACK AVION PRESSE » ([Détails des forfaits page 18](#))

Transport en avions affrétés par l'organisation de bivouac à bivouac, pendant le rallye.

Il existe deux types d'accréditations en « Pack avion presse » :

1) Journaliste/Photographe

Chaque journaliste, photographe devra présenter sa **carte de presse** (valide et reconnue par l'AIPS) et sa **lettre de mission** du rédacteur en chef.

Dans le cas où un journaliste ou un photographe n'a pas de carte de presse il devra présenter :

-15 **articles publiés et signés** pour les journalistes.

-10 **photos publiées et signées** pour les photographes.

Il existe différents types d'accréditations pour les photographes et journalistes ([voir le détail page 19](#)).

2) Attaché(e) de presse/ Community manager

Par attaché(e) de presse et community manager, A.S.O. entend toute personne qui représente officiellement un **constructeur**, un **team officiel**, un **sponsor portant le même nom que son team** et ne pouvant être assimilée ni à un journaliste, ni à un team manager, ni à un mécanicien...

Au sein d'un même team/constructeur, il sera possible d'engager **plusieurs attaché(e)s de presse ou community manager**, dans la limite des places disponibles.

« PACK PERSONNE EN VÉHICULE ASSISTANCE CONCURRENT » ([Détails du forfait page 21](#))

À la demande spécifique d'un team ou d'un constructeur, l'organisation peut accorder une accréditation « pack personne en véhicule assistance » à un(e) journaliste, attaché(e) de presse ou community manager voyageant dans un véhicule d'assistance d'un team ou d'un constructeur pour la totalité du rallye, hors parcours de la course.

Pour des raisons d'organisation logistique, la **clôture des demandes d'accréditations permanentes presse** est fixée au :

- **18 octobre 2019** pour les accréditations « **Pack voiture de presse** » du **continent américain**, « **Pack personne en véhicule assistance concurrent** » et « **Pack avion presse** » (3 ports : Buenos Aires, Valparaiso, Lima)
- **15 novembre 2019** pour les accréditations « **Pack voiture de presse** » depuis **l'Europe** (bateau à Marseille)

A.S.O. se réserve le droit de refuser des demandes d'accréditation.

Des espaces équipés (tables, chaises, éclairage, prises électriques...) seront disponibles lors des vérifications administratives et techniques et sur tous les bivouacs. Ils seront accessibles à tous les détenteurs d'une accréditation permanente délivrée par le service de presse d'A.S.O.

⇒ **Salle de presse aux vérifications administratives et techniques**

Un système de Wifi sera mis en place en salle de presse.

Les journalistes désireux d'avoir une ligne particulière (ligne radio) devront spécifiquement prendre contact avec le service de presse d'A.S.O.

⇒ **Salle de presse des bivouacs et à l'arrivée du rallye**

A.S.O. a mis en place pour le rallye un système de transmission offrant une grande autonomie. Il sera disponible, tous les jours, dès que le Media Center sera installé (10h00) et ce **jusqu'à 21h00**.



CONDITIONS GÉNÉRALES

Ni A.S.O. ni ses prestataires (ex : Marlink) ne fournissent d'ordinateurs ou d'imprimantes. Chaque personne accréditée est tenue de venir avec son propre matériel qu'il conviendra de faire assurer, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable.

Toutes les informations sur les transmissions et internet en annexe ([voir page 30](#)).

Tous les journalistes et attachés de presse accrédités et ayant souscrit des transmissions auront accès à « **L'INTRANET** » mis en place par l'organisation : positions, classements, communiqués de presse, interviews.

Pour cela, il est indispensable de prendre contact avec notre fournisseur Internet, Marlink, afin de faire **configurer les ordinateurs lors des vérifications à Jeddah avant le départ du rallye.**

Toutes les informations presse seront disponibles auprès du service de presse, en français, en anglais, en espagnol et en arabe: brèves sur la course, positions des concurrents en spéciale, départs, classements, communiqués de presse, interviews... Elles seront communiquées par voie d'affichage et mises à disposition sur le site internet officiel www.dakar.com ainsi que sur le Média content pool <https://www.dakar.com/fr/espace-medias/identification-espace-medias>

À l'arrivée de chaque spéciale, la zone interview est réservée exclusivement aux TV détentrices de droits et aux médias partenaires du Dakar 2020. Merci de respecter l'ordre suivant pour les ITW et les photos :

1. Interviews avec les chaînes de télévision détentrices des droits en direct. Par exemple FTV, etc.
2. "ITW en Multi pool" pour l'ensemble des diffuseurs détenteurs de droits – Interviews tournées par les équipes d'A.S.O.
3. Interviews avec les partenaires médias du Dakar 2020 (pour toute captation d'images vidéo, se référer au document « Médias partenaires : règlement vidéo »).

Dans les bivouacs, il sera possible d'installer sa tente dans les zones de vie identifiées sur le plan des bivouacs. Les bivouacs seront souvent situés à proximité de villes. Il sera donc possible pour les personnes qui le désirent, de se loger à l'hôtel (à leurs frais).

La restauration sur les bivouacs est comprise dans les forfaits « Pack voiture de presse », « Pack avion presse », « Pack personne en véhicule assistance concurrent » sur présentation de l'accréditation.

Il est interdit de transporter le matériel d'un concurrent et d'assister un concurrent conformément aux articles 31P1 à 31P4 du règlement Auto / Side by Side / Camion et 27P1 à 27P4 du règlement Moto / Quad.

Cependant, les personnes accréditées dans les véhicules de presse se doivent de prêter assistance dans les cas où l'équipage du véhicule d'un concurrent se trouverait en difficulté, ou se trouverait dans l'impossibilité de se dégager de la piste, et ce dans l'unique cas où sa position constituerait dès lors un danger pour le bon déroulement de la course.

Dans ces deux cas, et avant toute action, **le véhicule de presse doit obligatoirement en référer au PCO par le biais de son téléphone satellite (+33 1 41 33 02 10).**

Toute personne bénéficiant d'une accréditation presse pour le rallye ne doit en aucun cas apporter une aide quelle qu'elle soit à un concurrent en course : transport de pièces, fourniture de carburant, transport du matériel de bivouac, intervention mécanique, etc... sous peine d'être exclue du rallye et d'entraîner la mise hors course du concurrent concerné.

Le non-respect de cette disposition peut entraîner l'exclusion immédiate des véhicules concernés et des équipages.



CONDITIONS GÉNÉRALES

Les demandes pour accéder aux bivouacs marathon doivent être soumises à l'autorisation de l'organisation 3 jours minimum avant la date de l'étape pour être prise en considération. **Ces autorisations sont nominatives.**

Les journalistes/photographes autorisés à pénétrer dans les bivouacs marathon n'ont pas le droit de « toucher » les véhicules ni d'aider les pilotes de quelque manière que ce soit (fournir des sacs, des ordinateurs, du matériel...), sous peine d'exclusion de ces derniers. **Les parcs fermés ne seront pas accessibles.**

Aucun attaché de presse, membre de team ou personne liée à un team ne sera autorisé sur ces étapes (ni en accréditation pack voiture de presse, ni en accréditation Pack avion presse).

Les journalistes/photographes/attaché(e)s de presse/pilotes se doivent d'avoir un comportement respectueux tant sur la route que face :

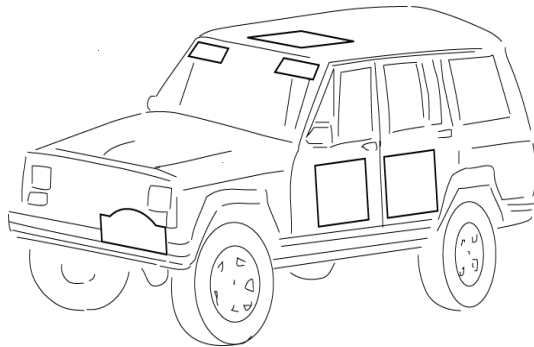
- aux autorités et populations des pays traversés,
- aux concurrents,
- aux personnels de l'organisation.

Toute incivilité constatée donnera lieu à une pénalité de 500 €, qui devra être réglée sous 48H. Vous devrez prendre contact avec le service de presse immédiatement après avoir pris connaissance de votre pénalité.

- ✓ Obligation de prévenir l'organisation par tous les moyens en cas d'urgence ou de retour anticipé,
- ✓ Obligation de se soumettre au contrôle du GPS Tripy et payer les amendes éventuelles pour excès de vitesse,
- ✓ Obligation de satisfaire aux formalités douanières en vigueur dans les pays traversés,
- ✓ Obligation de respecter le présent règlement et les règlements particuliers Moto/Quad et Auto/Camion,
- ✓ Obligation de restituer à l'organisateur tout matériel ou équipement mis provisoirement à la disposition de l'équipage pendant l'épreuve,
- ✓ Obligation de respecter les normes de sécurité (vitesse dans les villages, sur les bivouacs, sur les zones limitées, stationnement sur itinéraire course, ½ tour sur itinéraire course...),
- ✓ Obligation de prévenir le service de presse de tout changement/permutation de passagers.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner l'exclusion immédiate du véhicule concerné et de son équipage.

PACK VOITURE DE PRESSE





PACK VOITURE DE PRESSE

Les véhicules presse ne sont pas fournis par l'organisation.

Le « Pack voiture de presse » se distingue par l'itinéraire choisi pour suivre le rallye :

- **Parcours assistance** : les voitures de presse doivent emprunter l'itinéraire hors parcours de la course (route utilisée par les véhicules d'assistance).

- **Parcours course** : les voitures de presse sont autorisées à emprunter la même route que la course (piste utilisée par les concurrents).

Il est obligatoire de respecter le règlement avec les équipements et le matériel de sécurité spécifique. Toutes les personnes conduisant la voiture pendant la durée de l'événement doivent justifier d'une expérience en rallye et se signaler au moment de l'inscription. Ces personnes peuvent être un membre de l'équipage ou un pilote.

L'équipement et le matériel de sécurité obligatoire du véhicule presse dépendent de l'itinéraire choisi.

Chaque véhicule doit transporter au minimum 2 personnes.

Toute personne accréditée en pack voiture doit déclarer le véhicule accrédité dans lequel il sera transporté sur la totalité du rallye.

Aucun changement de passager ne sera possible pendant le rallye.

Pour des raisons d'organisation logistique, la **clôture des demandes d'accréditations permanentes presse « pack voiture de presse »** est fixée au :

- **18 octobre 2019** pour les accréditations « **Pack voiture de presse** » du continent américain, « **Pack personne en véhicule assistance concurrent** » et « **Pack avion presse** » (3 ports : Buenos Aires, Valparaiso, Lima)
- **15 novembre 2019** pour les accréditations « **Pack voiture de presse** » depuis l'Europe (bateau à Marseille)

A.S.O. se réserve le droit de refuser les demandes d'accréditation.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Forfait par personne « journaliste / photographe » *	4 500€ en course / 4 000 € en assistance
Forfait par personne « pilote » (parcours course)	4 500€ en course / 4 000 € en assistance
Forfait par personne « attaché(e) de presse et/ou Community Manager » d'un team	7 000€ en course / 6 500 € en assistance
Forfait engagement du véhicule (incluant le forfait « Tripy » et le forfait transport bateau)	2 500 €

***Forfait par personne « journaliste/photographe »** - Chaque journaliste, photographe devra présenter sa **carte de presse** (valide et reconnue par l'AIPS) et sa **lettre de mission** du rédacteur en chef. Dans le cas où un journaliste n'a pas de carte de presse il devra présenter **15 articles publiés et signés**. Dans le cas où un photographe n'a pas de carte de presse il devra présenter **10 photos publiées et signées**.

****Les frais d'inscriptions des voitures de presse transportées par bateau depuis Marseille**, doivent être impérativement réglés avant le **28 novembre 2019** (forfait engagement du véhicule ainsi que le transport par bateau). Le véhicule ne sera pas embarqué si les frais ne sont pas réglés.

L'intégralité des frais d'accréditations doit impérativement être réglée avant le 16 décembre 2019.



PACK VOITURE DE PRESSE

DESCRIPTIF DU PACK

CE PACK COMPREND

- Le road book (**parcours assistance** ou **parcours course**)
- Le matériel de sécurité obligatoire (Tripy)
- Le transport aller et retour du véhicule en bateau de Marseille à Jeddah
- L'accès au media center
- L'accès aux bivouacs
- La restauration sur les bivouacs du 5 au 17 janvier 2020
- Le carburant (pour les parcours course uniquement)
- L'accès aux points photos (différents si **en course** ou **assistance**)
- L'assurance Responsabilité Civile automobile ([Voir conditions page 23 - Assurances](#))
- L'assistance médicale et le rapatriement sanitaire

CE PACK NE COMPREND PAS

- Le voyage aller et retour en Arabie Saoudite
- Les hébergements
- La restauration hors bivouac
- La restauration à Jeddah et Al Qiddiya (départ et arrivée)
- Les frais de visas
- Les transmissions : téléphone, email ([Voir annexe page 30- Transmissions et Internet](#))
- La tente et le duvet pour dormir aux bivouacs

DES PERSONNES ACCRÉDITÉES :

Chaque journaliste, photographe, attaché(e) de presse ou pilote bénéficiant d'une accréditation permanente pour le Dakar 2020 « Pack voiture de presse » devra **obligatoirement être présent** aux **vérifications administratives et techniques** à Jeddah les 2, 3 ou 4 janvier 2020 et être présent au **briefing presse** (le lieu et l'horaire seront communiqués ultérieurement).

Chaque journaliste, photographe, attaché(e) de presse ou pilote devra présenter les **documents originaux** en cours de validité cités ci-dessous :

- ✓ carte de presse (valide et reconnue par l'AIPS) et lettre de mission du rédacteur en chef pour le journaliste/photographe ou lettre de mission du Team manager pour l'attaché(e) de presse,
- ✓ passeport (valable jusqu'au 30/06/2020 avec minimum 2 pages blanches),
- ✓ preuve de paiement,
- ✓ permis de conduire international,
- ✓ visas.

À défaut de présentation de tous ces documents originaux aux contrôles administratifs et techniques, le journaliste, photographe ou attaché(e) de presse ne pourra être accrédité sur le rallye. Aucune photocopie ou éventuelle déclaration de perte et/ou de vol ne sera acceptée.

Une accréditation et une chasuble vous seront remises lors des vérifications administratives à Jeddah. L'accréditation vous sera demandée pour accéder au bivouac, au media center et à la restauration. La chasuble vous sera demandée pour accéder aux vérifications techniques, aux départs et arrivées de spéciales ainsi qu'au podium de départ et d'arrivée.

DES VÉHICULES :

Pour être accrédités sur la totalité du rallye, les véhicules de presse (non fournies par l'organisation) doivent :

➤ Pour les véhicules européens :

- Passer la 1^{ère} partie des vérifications administratives et techniques les 3 ou 4 décembre 2019 à Marseille
- Finaliser les vérifications administratives et techniques à Jeddah, les 2, 3 ou 4 janvier 2020.

➤ Pour les véhicules sur le continent américain :

- Passer les vérifications administratives et techniques à Jeddah si embarquement à Lima ou Valparaiso, les 2, 3 ou 4 janvier 2020.
- Passer les vérifications techniques à Buenos Aires le 28 octobre 2020 si embarquement à Buenos Aires.

PACK VOITURE DE PRESSE

Lors des vérifications administratives, les **documents originaux**, en cours de validité, cités ci-dessous doivent être présentés pour chaque véhicule :

- ✓ carte grise ou certificat d'immatriculation en règle (pas de WW et W ou équivalent pour les pays étrangers),
- ✓ autorisation écrite du propriétaire d'utiliser le véhicule quand ce dernier n'appartient pas à un des membres de l'équipage,
- ✓ carte verte d'attestation d'assurance,
- ✓ packing list (document administratif officiel d'importation temporaire de chaque véhicule)

A défaut de présentation de tous ces documents originaux aux contrôles administratifs le véhicule ne pourra être accrédité sur le rallye. Aucune photocopie ou éventuelle déclaration de perte et/ou de vol ne sera acceptée.

Suivant le type de véhicule engagé, l'équipage d'une voiture de presse sera composé au **minimum de 2 personnes**.

Seuls les 4x4 avec 5 portes seront autorisés à transporter 4 à 5 personnes à bord lorsque la carte grise l'y autorise. Il ne sera autorisé aucun changement et/ou permutation de passagers, une fois que l'équipage aura été contrôlé aux vérifications.

Si un membre de l'équipage quitte son véhicule pour une raison de force majeure, le véhicule pourra continuer, à condition que l'organisation en soit informée et en donne l'autorisation. En aucun cas, ce membre ne pourra être remplacé.

Le GPS de l'organisation (Tripy) est obligatoire pour tous les véhicules inscrits.
L'IRITRACK est obligatoire pour tous les véhicules empruntant l'itinéraire course.

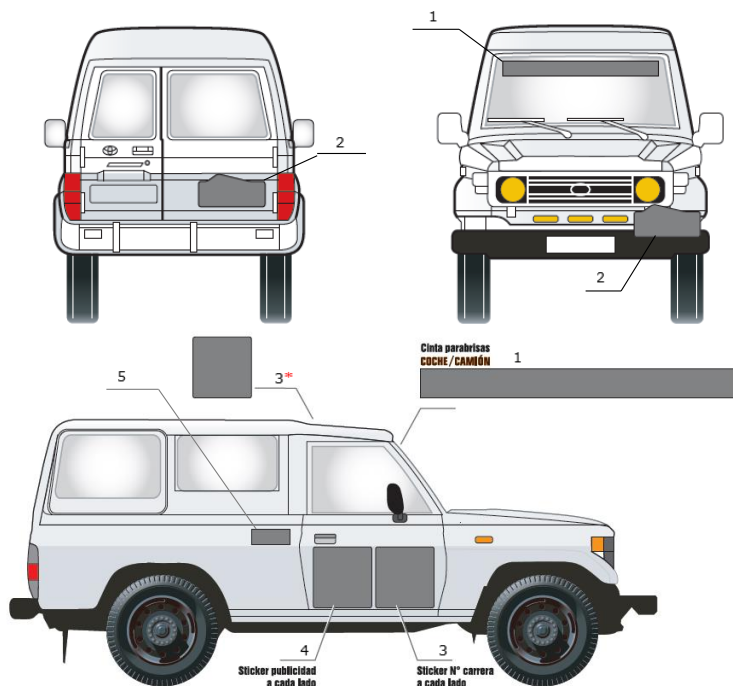
PARCOURS ASSISTANCE

IDENTIFICATION MARQUAGE

Les voitures de presse seront stickées aux couleurs du rallye au cours des vérifications techniques. Cela leur permettra de suivre le rallye, d'accéder aux parkings, aux bivouacs et de passer les frontières.

L'organisation fournira pour chaque véhicule sur le parcours assistance des stickers **JAUNES** :

- ① 1 bandeau pare-brise : 15 cm du bandeau de pare-brise à chaque extrémité, obligatoire sur 10 cm de hauteur.
- ② 2 plaques rallye : 43 x 11,5 cm, obligatoirement à l'avant et à l'arrière du véhicule.
- ③ 3 panneaux organisation comportant un numéro : panneaux de course, 45(h) x 42 (l) cm, obligatoires.
- ④ 1 panneau publicitaire de l'organisation : 45 x 42 cm.
- ⑤ 2 stickers de 9 x 20 cm à apposer sur la face latérale du véhicule.





PACK VOITURE DE PRESSE

ROAD BOOK

Les véhicules de presse accrédités feront partie intégrante du rallye. À ce titre, ils pourront suivre le rallye dans son intégralité et se procurer les **road books « parcours assistance »** : intégrés dans le Tripy et distribués lors des vérifications administratives et techniques à Jeddah.

L'obligation d'être équipé de Tripy comme GPS permettra aux équipages de visualiser le road book sur l'écran. Le road book électronique vous permet donc de ne pas avoir à utiliser de road book papier.

À chaque passage au bivouac, les voitures de presse **devront se soumettre au contrôle de leur GPS Tripy.**

Dans le cas où un équipage déciderait de ne pas passer au bivouac du lendemain, il devra obligatoirement avertir les responsables du service de presse (voir contacts page 28).

ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRES

Le GPS de l'organisation (Tripy) est obligatoire pour tous les véhicules inscrits.

Il vous faudra chaque jour entrer dans le « GPS Tripy » le code correspondant à l'itinéraire assistance.

Voir réglementation technique « véhicule assistance » dans le règlement de la course disponible sur internet : www.dakar.com.

Véhicules admis : 4x4 TT de série Essence ou Diesel – Les SUV et tout autre type de véhicule feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'organisation

Chaque véhicule de presse doit être présenté aux vérifications avec l'équipement suivant. Il se verra refuser le départ en son absence.

- ✓ **le GPS de l'organisation (Tripy).**
 - ✓ 1 carte générale d'Arabie Saoudite,
 - ✓ 1 lampe de poche,
 - ✓ 1 trousse médicale d'urgence,
 - ✓ 1 coupe ceinture par personne,
 - ✓ 1 triangle de signalisation,
 - ✓ 1 gilet fluo par personne inscrite dans le véhicule,
 - ✓ 2 rétroviseurs extérieurs,
 - ✓ 2 anneaux pris en remorque (1 à l'avant, 1 à l'arrière),
 - ✓ le pare-brise feuilleté,
 - ✓ 1 avertisseur à compresseur (puissant),
 - ✓ 1 roue de secours,
 - ✓ 1 sangle de remorquage de 5m.
- ✓ A noter : le remplissage du réservoir devra être extérieur à l'habitacle. Les goulottes, canalisations, fixations et mises à l'air libre devront être conformes au règlement de la FIA applicable aux voitures tout terrain.

PACK VOITURE DE PRESSE

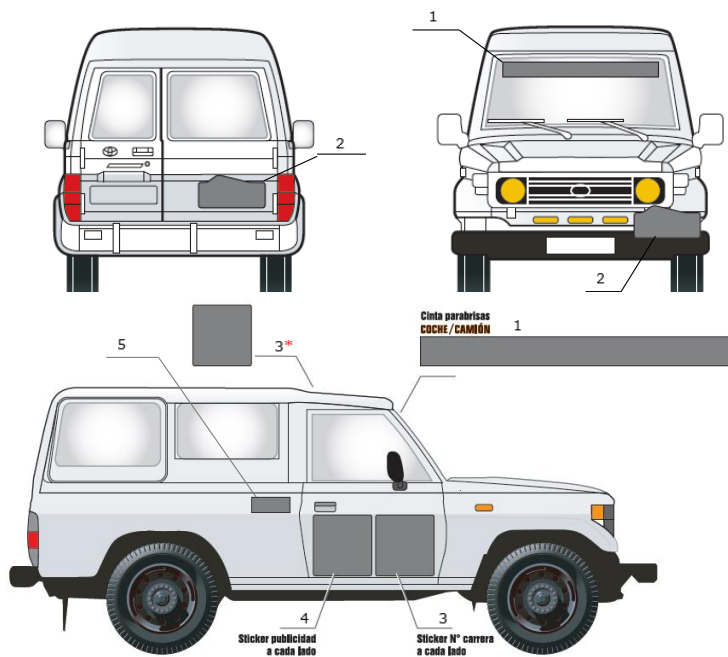
PARCOURS COURSE

IDENTIFICATION MARQUAGE

Les voitures de presse seront stickées aux couleurs du rallye au cours des vérifications techniques. Cela leur permettra de suivre le rallye, d'accéder aux parkings, aux bivouacs et de passer les frontières.

L'organisation fournira pour chaque véhicule sur le parcours course des stickers **VERTS**:

- ① 1 bandeau pare-brise : 15 cm du bandeau de pare-brise à chaque extrémité obligatoire sur 10 cm de hauteur.
- ② 2 plaques rallye : 43 x 11,5 cm, obligatoirement à l'avant et à l'arrière du véhicule.
- ③ 3 panneaux organisation comportant un numéro : panneaux de course, 45(h) x 42 (l) cm, obligatoires.
- ④ 1 panneau publicitaire de l'organisation : 45 x 42cm.
- ⑤ 2 stickers de 9 x 20 cm à apposer sur la face latérale du véhicule.



ROAD BOOK

Les véhicules de presse accrédités feront partie intégrante du rallye. À ce titre, ils pourront suivre le rallye dans son intégralité et se procurer les **road books « parcours course »** :

- Le road book course de la 1^{ère} étape sera distribué lors du **briefing presse** (lieu et horaire communiqués ultérieurement),
- Ensuite, **pendant le rallye** ils seront délivrés quotidiennement, la veille pour le lendemain **entre 16h00 et 21h00 en salle de presse et à partir de 21h00 au PC Course** (cf. plan du bivouac qui vous sera remis lors du retrait de votre accréditation).

L'obligation d'être équipé de Tripy comme GPS permettra aux équipages de visualiser le road book sur l'écran. Le road book électronique vous permet donc de ne pas avoir à utiliser de road book papier.

À chaque passage au bivouac, les voitures de presse **devront se soumettre au contrôle de leur GPS Tripy**.

Dans le cas où un équipage déciderait de ne pas passer au bivouac du lendemain, il devra obligatoirement avertir les responsables du service de presse (voir contacts page 28).

RÉGLEMENTATION TECHNIQUE DES VÉHICULES DE PRESSE

Les véhicules 4x4 tout terrain de série essence ou diesel, conformes à l'esprit de la réglementation T1 (véhicules de série), même s'ils ne bénéficient pas de l'homologation FIA pourront aller sur l'itinéraire « course ».

Au départ de la course, A.S.O. se réserve le droit de refuser tout véhicule qui ne lui paraîtrait pas adapté ou qui ne répondrait pas aux normes de sécurité. Ces règlements techniques sont consultables sur le site : www.fia.com

ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRES

Le GPS de l'organisation (Tripy) est obligatoire pour tous les véhicules inscrits.

L'IRITRACK est obligatoire pour tous les véhicules empruntant l'itinéraire course.

Il vous faudra chaque jour entrer dans le « GPS Tripy » le code correspondant à l'itinéraire course.

PACK VOITURE DE PRESSE

Chaque véhicule de presse doit être présenté aux vérifications avec l'équipement suivant (il se verra refuser le départ en son absence) :

- ✓ **le GPS de l'organisation (Tripy),**
- ✓ **l'Iritrack** (voir annexe et formulaire de commande sur le site internet),
- ✓ **Arceaux de sécurité*** (seule la barre transversale de pied de pare-brise n'est pas obligatoire),
- ✓ 1 carte générale d'Arabie Saoudite,
- ✓ 1 lampe de poche,
- ✓ 1 trousse médicale d'urgence,
- ✓ 1 coupe ceinture par personne,
- ✓ 1 triangle de signalisation,
- ✓ 1 gilet fluo par personne inscrite dans le véhicule,
- ✓ 1 extincteur manuel homologué de 1 kg à poudre,
- ✓ 2 anneaux pris en remorque (1 à l'avant, 1 à l'arrière),
- ✓ 2 roues de secours,
- ✓ 1 sangle de remorquage de 5 m,
- ✓ **3 feux rouges à main de type fumigène,**
- ✓ **1 couverture de survie par personne,**
- ✓ **1 réserve d'eau de 5 litres / personne,**
- ✓ **1 harnais 4 points minimum,**
- ✓ **1 équipement lumineux arrière conformément au règlement particulier auto,**
- ✓ **2 plaques de désensablage et deux pelles,**
- ✓ **sièges individuels (banquette interdite).**

A noter : le remplissage du réservoir devra être extérieur à l'habitacle. Les goulottes, canalisations, fixations et mises à l'air libre devront être conformes au règlement de la FIA applicable aux voitures tout terrain.

* ARCEAUX DE SÉCURITÉ

Les arceaux doivent être conformes à la réglementation FIA, à savoir Diamètre, 50 mm - Épaisseur mini, 1 mm - Matériaux acier ou carbone étiré à froid sans soudure - Boulons taille mini 8 et norme ISO 8.8 autobloquants et rondelles freins. Points d'ancrage et structures.

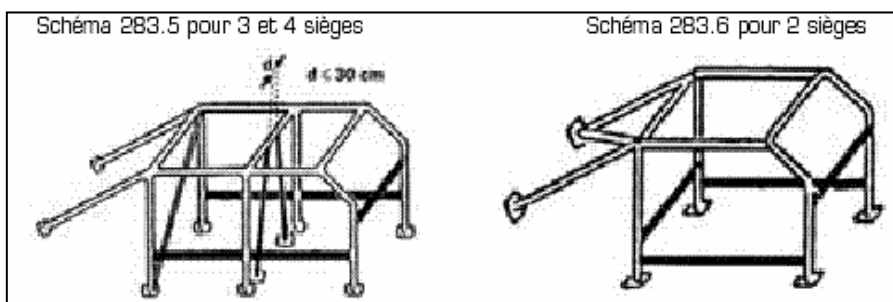


Schéma 283.5 pour 3 et 4 sièges
Schéma 283.6 pour 2 sièges

(Seule la barre transversale de pied de pare-brise ne sera pas obligatoire)

OUVERTURE ET FERMETURE DE LA PISTE



ATTENTION : pour les voitures utilisant l'itinéraire course, il est impératif de rentrer dans la Spéciale, au plus tard une heure avant le départ de la 1^{ère} Moto. Les voitures ne seront pas autorisées à rentrer sur la piste après cet horaire.

Des véhicules "balais" de l'organisation fermeront la piste du rallye.

Dans les secteurs désertiques, où la piste peut faire jusqu'à 10 km de large, il est impossible de garantir que les camions balais passent à l'endroit exact où un véhicule serait tombé en panne. Il appartient donc à l'équipage de signaler sa présence à l'aide du matériel de survie embarqué ou du téléphone satellite.



PACK VOITURE DE PRESSE

Les camions balais ramèneront les personnes physiques dont les véhicules seraient en panne ou hors d'usage, mais en aucun cas ils ne remorqueront les véhicules en panne. **La récupération du véhicule est à la charge de l'équipage.**

Les équipages qui refuseront de prendre place à bord des véhicules balais le feront sous leur propre et entière responsabilité et devront signer une décharge qui leur sera présentée par les membres de l'organisation chargés de la fermeture de la piste. Aucun recours portant sur les conséquences de ce refus ne pourra être engagé contre l'organisation.

RESPECT DES ZONES SENSIBLES

A) Dans les zones agricoles, forestières, peuplées ou sensibles pour l'environnement et les sites archéologiques et culturels, la sécurité, le respect scrupuleux de l'itinéraire et de la totalité des cases du Road Book est impératif. Dans ces zones sensibles, il est notamment interdit de « couper » les virages notamment à travers champs, forêts, vergers et marais. La sanction pourra aller jusqu'à la disqualification dès la première infraction constatée.

B) Afin de respecter les zones traversées, il est interdit de détruire les portes de clôtures situées sur l'itinéraire. La sanction pourra aller jusqu'à la disqualification dès la première infraction constatée.

C) Les zones de l'itinéraire déclarées ZONES SENSIBLES seront signalées sur le Road Book et pourront éventuellement être matérialisées par des piquets et de la rubalise.



Un logo spécifique signalant ces Zones Sensibles figurera sur la troisième colonne du Road Book (Article 22P1).

D) Les juges de fait, des observateurs assermentés et/ou des policiers pourront être présents sur les Zones Sensibles et pourront interpeller et arrêter les concurrents en cas d'infraction. Le véhicule pourra être immobilisé et saisi.

PACKING LIST

- Est désigné « Packing list » le document administratif officiel d'importation temporaire de chaque véhicule. Il est obligatoire pour chaque véhicule de presse devant passer une ou plusieurs frontières, y compris pour les journalistes locaux quels que soient leur nationalité et le pays d'origine du véhicule.
- La packing list sera remplie avec la plus grande attention et inclura :
 - Les références du véhicule,
 - De manière détaillée l'ensemble des biens et matériaux transportés ainsi que leur valeur marchande,
 - Tout autre véhicule léger se trouvant éventuellement à bord du véhicule (vélo, moto, quad, scooter...).
- Les biens transportés doivent scrupuleusement rester identiques du point de départ du véhicule (par exemple : départ d'Europe) au passage de la dernière frontière APRÈS l'Epreuve, et se conformer à la Packing list. Il est par conséquent strictement interdit de laisser, vendre ou céder tout matériel transporté.
- Ce document doit être conservé en permanence dans le véhicule. Une copie sera remise au déclarant en douane du rallye ainsi qu'à l'organisateur, lors des vérifications administratives et/ou de l'embarquement à Marseille.
- **Aucun passage de frontière ne peut se faire sans ce document.**

RÈGLES DE CIRCULATION/PÉNALITÉS

La vitesse maximale autorisée sera celle en vigueur en Arabie Saoudite, depuis février 2018, en fonction du type de Véhicule, soit :

Sur grandes autoroutes :

- 140 km/h pour les Autos
- 80 km/h pour les Camions,

Sur petites autoroutes :

- 120 km/h pour les Autos
- 80 km/h pour les Camions,

Sur autoroutes à l'intérieur des villes :

- 100 km/h pour les Autos



PACK VOITURE DE PRESSE

- 50 km/h pour les Camions,

Cette vitesse sera contrôlée par le GPS TRIPY. Lors d'un dépassement de vitesse, un sigle s'affichera sur l'écran du GPS, accompagné d'un signal sonore.

Les GPS TRIPY seront contrôlés aux arrivées d'Etape, les informations étant automatiquement transmises par radio. En cas d'infraction, un contrôleur fera constater et contresigner les infractions par un membre de l'Equipage.

À noter : En Arabie Saoudite, les véhicules ont l'obligation de rouler feux allumés sur route, de jour comme de nuit.

- Tous les véhicules de presse qui emprunteront l'itinéraire course ne doivent en aucun cas faire ½ tour sur la piste (remonter la Spéciale).
- Les passagers des véhicules de presse qui souhaitent faire des photographies, devront obligatoirement se garer à quelques mètres de la piste et se positionner de façon à ne pas gêner le passage des concurrents.
- Les passagers des véhicules de presse ne devront en aucun cas avoir un comportement anti sportif.

Le non-respect de l'une de ces dispositions peut entraîner le retrait du road book jusqu'à l'exclusion du rallye.

ZONES DE CONTRÔLE DE VITESSE

Des Zones de Contrôle de Vitesse seront disposées le long de l'itinéraire, dans des villages, sur des routes ou des pistes, etc. **Elles seront mentionnées dans le Road Book et contrôlées par le GPS Tripy.**

Les dépassements de vitesse sont affichés sur le Tripy en distance cumulée de dépassement suivant chaque tranche de dépassement.

Tout dépassement de vitesse égal ou supérieur à 1 km/h et inférieur ou égal à 20 km/h entraînera les pénalités suivantes :

- Pour toute distance cumulée de dépassement **inférieure à 500 m** :
 - **Amende de 200€ ;**
- Pour toute distance cumulée de dépassement **comprise entre 500 et 1 000 m** :
 - **Plombage du véhicule au Bivouac + une amende de 400€ ;**
- Pour toute distance cumulée de dépassement **supérieure à 1 000 m** :
 - **Exclusion du Véhicule et de l'Équipage.**

Tout dépassement de vitesse supérieur à 20 km/h entraînera les pénalités suivantes :

- Pour toute distance cumulée de dépassement **inférieure à 500 m** :
 - **Plombage du véhicule jusqu'au CH d'Arrivée d'Étape du Bivouac suivant + une amende de 400€ ;**
- Pour toute distance cumulée de dépassement **supérieure à 500 m** :
 - **Exclusion.**

Les amendes devront être réglées le soir même à la tente PCO auprès du Directeur de Course Adjoint responsable des Assistanes (Cf. Plan bivouac).

VITESSE MAXIMALE

Le GPS enregistre et cumule les dépassements de vitesses.

Tout dépassement de vitesse entraînera les pénalités suivantes :

De 1 à 20 km/h au-dessus de la vitesse autorisée :

- Si la distance cumulée est **inférieure à 1 000 m**
 - **Amende de 200€ ;**
- Si la distance cumulée est **comprise entre 1 000 et 2 000 m** :
 - **Amende de 400€ ;**
- Si la distance cumulée est **supérieure à 2 000 m** :
 - **Amende de 600€.**

De 21 à 40 km/h au-dessus de la vitesse autorisée :

- Si la distance cumulée est **inférieure à 1 000 m** :



PACK VOITURE DE PRESSE

- Amende de 600€ ;
- Si la distance cumulée est **comprise entre 1 000 m et 2 000 m** :
 - Amende de 800€ ;
- Si la distance cumulée est **supérieure à 2 000 m** :
 - **Plombage du véhicule jusqu'au CH d'Arrivée d'Etape du Bivouac suivant + une amende de 1 200€.**

Au-delà de 40 km/h au-dessus de la vitesse autorisée :

- Si la distance cumulée est **inférieure à 500 m** :
 - Amende de 1 600€ ;
- Si la distance cumulée est **supérieure à 500 m** :
 - **Plombage du véhicule jusqu'au CH d'Arrivée d'Etape du Bivouac suivant + une amende de 2 000€**

L'amende devra être payée sous 48 heures sous peine d'immobilisation du véhicule au bivouac.

VENTE/CESSION DE VÉHICULE

En cas de retour anticipé ou à l'issue du rallye, il est formellement interdit à un équipage de céder ou vendre son véhicule dans un des pays traversés. En complément des risques encourus localement pour non-respect des lois en vigueur (amendes, blocage du véhicule / des passagers, etc.), toute infraction à cette règle entraînera un refus d'inscription sur le Dakar pour les 5 années à venir et des poursuites pénales par l'organisateur, A.S.O.

VÉHICULE SINISTRÉ (TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT DÉTRUIT)

Dans le cas d'un véhicule sinistré (accident, incendie, destruction, etc.), le journaliste, photographe, attaché(e) de presse, devra déposer une déclaration auprès du poste de police ou de douane. Cette déclaration devra contenir les faits, le n° d'immatriculation, le n° de course, les coordonnées des personnes concernées, etc. Un duplicata de celle-ci devra être remis au Responsable Presse ainsi qu'au déclarant en douane à l'organisation.

Le véhicule devra impérativement être ramené sur le Port de Jeddah, au plus tard le 19 janvier 2019 quel que soit son état, même totalement « calciné ». **Les éventuels frais supplémentaires pour le rapatriement des véhicules vers le port et/ou retour par bateau sont à la charge du journaliste, photographe, attaché(e) de presse.**

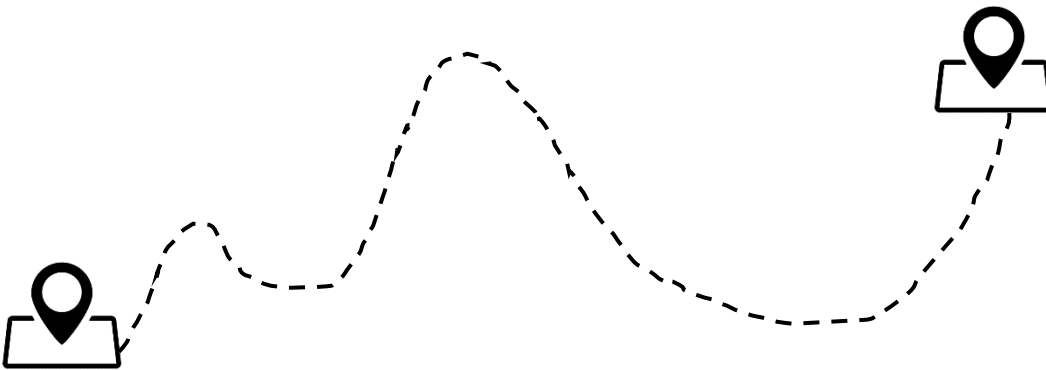
En complément des risques encourus localement pour non-respect des lois en vigueur (amendes, blocage du véhicule / des passagers, etc.), toute infraction à cette règle entraînera une pénalité de 1 500€.

Pour les véhicules sinistrés étant arrivés par la route, ils devront rejoindre leur pays d'origine et devront se rapprocher de l'organisation pour connaître la marche à suivre.

CONSIGNES EN CAS DE RETOUR ANTICIPÉ:

L'équipage doit faire les démarches pour réacheminer son véhicule : soit au port de Jeddah **au plus tard le 18 janvier 2019**, en vue de son réembarquement pour l'Europe sur le bateau de l'organisation, soit vers le pays d'origine de l'équipage si celui-ci n'a pas été embarqué à Marseille sur le bateau de l'Organisation.

PACK AVION PRESSE





PACK AVION PRESSE

L'avion presse est réservé exclusivement aux journalistes et/ou photographes des quotidiens nationaux, agences de presse et radios et aux attachés de presse pour **la totalité du rallye**.

Si le journaliste, photographe ou attaché(e) de presse décide de ne pas voyager dans l'avion presse sur certaines étapes, il doit impérativement prévenir les responsables du service de presse 48 heures avant (voir contacts page 28). Au-delà de 2 manquements à cette règle, l'organisation se réserve le droit de lui retirer son accréditation.

Pour des raisons d'organisation logistique, la clôture des **demandes d'accréditations permanentes presse** est fixée au **30 novembre 2019** pour les accréditations « pack avion presse ».

A.S.O. se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'accréditation.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Forfait par personne « journaliste » / « photographe »*.....	8 000 €
Forfait par personne « attaché(e) de presse ».....	16 000 €

***Forfait par personne « journaliste/photographe »** - Chaque journaliste, photographe devra présenter sa **carte de presse** (valide et reconnue par l'AIPS) et sa **lettre de mission** du rédacteur en chef. Dans le cas où un journaliste n'a pas de carte de presse il devra présenter **15 articles publiés et signés**. Dans le cas où un photographe n'a pas de carte de presse il devra présenter **10 photos publiées et signées**.

L'intégralité des frais d'accréditations doit impérativement être réglée avant le 16 décembre 2019.

DESCRIPTIF DU PACK

CE PACK COMPREND

- Les transferts de bivouac à bivouac de Jeddah à Al Qiddiya du 5 au 17 janvier 2020
- 1 place nominative au media center
- L'accès aux bivouacs
- La restauration sur les bivouacs du 5 au 17 janvier 2020
- L'assistance médicale et le rapatriement sanitaire

CE PACK NE COMPREND PAS

- Le voyage aller et retour en Arabie Saoudite
- Les hébergements
- La restauration hors bivouac
- La restauration à Jeddah et Al Qiddiya (départ et arrivée)
- Les frais de visas
- Les transmissions : téléphone, email
([Voir annexe page 30 – Transmissions et Internet](#))
- La tente et le duvet pour dormir aux bivouacs
- Le carburant

Chaque journaliste, photographe et attaché de presse bénéficiant d'une accréditation permanente pour le Dakar 2020 « Pack avion presse » devra **obligatoirement être présent** aux vérifications administratives à Jeddah, les 2, 3 ou 4 janvier 2020 et **au [briefing presse](#)** (lieu et horaire communiqués lors des vérifications).

Lors des vérifications administratives, les documents originaux, en cours de validité, ci-dessous devront être présentés :

- ✓ carte de presse (valide et reconnue par l'AIPS) et lettre du rédacteur en chef pour le journaliste/photographe ou lettre de mission du Team manager pour l'attaché(e) de presse,
- ✓ passeport (valable jusqu'au 30/06/2020 avec minimum 2 pages blanches),
- ✓ preuve de paiement,



PACK AVION PRESSE

- ✓ visas,
- ✓ fiche médicale.

A défaut de présentation de tous ces documents aux contrôles administratifs, le journaliste ne pourra être accrédité de façon définitive pour le rallye. Aucune photocopie ou éventuelle déclaration de perte et/ou de vol ne sera acceptée.

IDENTIFICATION/ BADGE PRESSE

Une accréditation et une chasuble vous seront remises lors des vérifications administratives à Jeddah. L'accréditation vous sera demandée pour accéder à l'avion presse pour les transferts de bivouac à bivouac, au bivouac, au media center et à la restauration. La chasuble vous sera demandée pour accéder aux vérifications techniques, aux départs et arrivées de spéciales ainsi qu'au podium de départ et d'arrivée.

BAGAGES

Il est strictement interdit de transporter dans les bagages, des pièces de rechange, outils, effets personnels d'un concurrent sous peine d'exclusion du rallye des personnes concernées (journaliste et concurrent).



Vous embarquerez vos bagages vous-même.

Sur le rallye, la limite autorisée par personne est de 23 kg, comprenant 1 seul sac, le duvet et la tente.

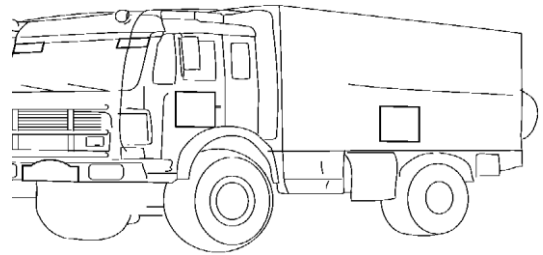
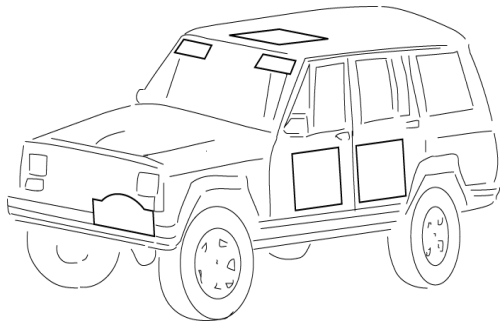
TRANSPORTS

Les journalistes/photographes/attaché(e)s de presse ayant choisi le « Pack avion presse » voyageront de bivouac en bivouac dans l'avion presse, du 5 au 17 janvier 2020.

Si le journaliste, photographe ou attaché(e) de presse décide de ne pas voyager dans l'avion presse sur certaines étapes, il doit impérativement prévenir les responsables du service de presse 48 heures avant ([voir contacts page 28](#)). **Au-delà de 2 manquements à cette règle, l'organisation se réserve le droit de lui retirer son accréditation.**

Néanmoins, A.S.O. ne saurait être redevable d'un quelconque dédommagement si les conditions de sécurité et/ou d'organisation ne permettaient pas d'assurer la présence des journalistes sur tous les bivouacs.

PACK PERSONNE EN VÉHICULE ASSISTANCE CONCURRENT





PACK PERSONNE EN VÉHICULE ASSISTANCE CONCURRENT

À la demande spécifique d'un team ou d'un constructeur, l'organisation peut accréditer en « pack personne en véhicule assistance concurrent » un(e) journaliste/photographe, attaché(e) de presse ou community manager voyageant dans un véhicule d'assistance d'un team ou d'un constructeur pour la totalité du rallye, hors parcours de la course.

À aucun moment, cette personne ne pourra intervenir directement sur les véhicules en course. En cas d'infraction, le concurrent assisté se verra infliger une pénalisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Au sein d'un même team, constructeur, il sera possible d'engager plusieurs personnes dans la limite des places disponibles.

Pour des raisons d'organisation logistique, la **clôture des demandes d'accréditations permanentes presse « Pack personne en véhicule assistance concurrent »** est fixée au **30 novembre 2019**.

A.S.O. se réserve le droit de refuser des demandes d'accréditation.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Forfait par personne.....	12 000 €
---------------------------	----------

L'intégralité des frais d'accréditations doit impérativement être réglée avant le 16 décembre 2019.

DESCRIPTIF DU PACK

CE PACK COMPREND

- L'accréditation en véhicule d'assistance d'un team
- L'accès au media center
- L'accès aux bivouacs
- La restauration sur les bivouacs du 5 au 17 janvier 2020
- L'assistance médicale et le rapatriement sanitaire

CE PACK NE COMPREND PAS

- Le voyage aller et retour en Arabie Saoudite
- Les hébergements
- La restauration hors bivouac
- La restauration à Jeddah et Al Qiddiya (départ et arrivée)
- Les frais de visas
- Les transmissions : téléphone, email
([Voir annexe page 30 – Transmissions et Internet](#))
- Le carburant
- La tente et le duvet pour dormir aux bivouacs

Chaque journaliste, photographe et attaché de presse bénéficiant d'une accréditation permanente pour le Dakar 2020 « Pack véhicule en assistance concurrent » devra **obligatoirement être présent** aux vérifications administratives à Jeddah, le 2, 3 ou 4 janvier 2020 et [au briefing presse](#) (lieu et horaire communiqués lors des vérifications).



PACK PERSONNE EN VÉHICULE ASSISTANCE CONCURRENT

Lors des vérifications administratives, les documents originaux, en cours de validité, ci-dessous devront être présentés :

- ✓ carte de presse (valide et reconnue par l'AIPS) et lettre du rédacteur en chef pour le journaliste/photographe ou lettre de mission du Team manager pour l'attaché(e) de presse,
- ✓ passeport (valable jusqu'au 30/06/2020 avec minimum 2 pages blanches),
- ✓ preuve de paiement,
- ✓ visas.

A défaut de présentation de tous ces documents aux contrôles administratifs, le journaliste ne pourra être accrédité de façon définitive pour le rallye. Aucune photocopie ou éventuelle déclaration de perte et/ou de vol ne sera acceptée.

IDENTIFICATION/ BADGE PRESSE

Une accréditation et une chasuble vous seront remises lors des vérifications administratives à Jeddah. L'accréditation vous sera demandée pour accéder à l'avion presse pour les transferts de bivouac à bivouac, au bivouac, au media center et à la restauration. La chasuble vous sera demandée pour accéder aux vérifications techniques, aux départs et arrivées de spéciales ainsi qu'au podium de départ et d'arrivée.



ASSURANCES

RESPONSABILITE CIVILE

1. Responsabilité Civile Circulation Automobile (Pack Voiture de Presse)

L'organisateur a, conformément à la législation en vigueur, souscrit auprès de AXA France et AXA Saoudi en Arabie Saoudite des polices d'assurance Responsabilité Civile spécifiques aux manifestations sportives avec véhicules terrestres à moteur.

Le forfait « Pack voiture de presse » comprend cette prime d'assurance garantissant la Responsabilité Civile Circulation des véhicules de presse accrédités à l'égard des tiers.

Ledit contrat a ainsi pour objet de garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenu au cours du rallye les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber aux propriétaires des véhicules de presse déclarés du fait des dommages corporels et matériels causés aux tiers. Cette garantie intervient dans la limite des montants suivants par sinistre :

- 2 500 000 € pour les dommages matériels,
- 16 000 000 € pour les dommages corporels,
- ou minima en vigueur en Arabie Saoudite.

Ce contrat d'assurance ne couvre en aucun cas :

- ✓ le vol des véhicules, des pièces détachées ou de tout autre bien (ainsi, en cas de vol survenant dans un pays traversé par le rallye, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée),
- ✓ les accidents occasionnés par des grèves, émeutes ou mouvements populaires, par une guerre civile ou étrangère,
- ✓ la responsabilité d'un assuré du fait d'un accident résultant de sa faute intentionnelle ou dolosive,
- ✓ la responsabilité d'un assuré en raison des dommages subis par les biens dont il est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien,
- ✓ l'amende.

Période de garantie :

- pour les véhicules embarqués au port de Marseille sur le ferry mis en place par A.S.O. : l'assurance prend effet au moment de l'entrée des véhicules dans le parc sécurisé au port de Marseille (3 / 4 décembre 2019 – ou plus vraie date) et expire, à l'issue du rallye, lors de la sortie des véhicules du parc sécurisé au port de Marseille (au plus tard le 28 février 2020) ; les véhicules doivent être assurés par leurs propriétaires jusqu'au port de Marseille (y compris entre le Circuit du Castellet et le port de Marseille) ;
- pour les voitures sud-américaines acheminés par les dispositifs pris en charge par A.S.O. : l'assurance prend effet au moment du déchargement des véhicules et leur mise en parc fermé au port de Djeddah en Arabie Saoudite (décembre 2019) et expire, à l'issue du rallye, lors de leur mise en containers ou leur chargement au port de Djeddah (21 janvier 2020 – ou plus vraie date) ; les véhicules doivent être assurés par leurs propriétaires pour les opérations de chargement (et/ou leur mise en container) et, à l'issue du rallye, de déchargement aux ports d'Amérique du Sud ;
- pour les camions sud-américains acheminés par le dispositif pris en charge par A.S.O. : l'assurance prend effet au moment de l'entrée des véhicules dans le parc sécurisé au port de Marseille (3 / 4 décembre 2019 – ou plus vraie date) et expire, à l'issue du rallye, lors de la sortie des véhicules du parc sécurisé au port de Marseille (au plus tard le 15 février 2020) ; les camions doivent être assurés par leurs propriétaires entre le port d'Anvers et le port de Marseille ;
- pour les autres véhicules (non acheminés par les ferrys proposés par A.S.O.) : l'assurance prend effet au moment du passage des véhicules aux vérifications techniques à Djeddah en Arabie Saoudite à partir du 1^{er} janvier 2020 (ou plus vraie date) et expire à l'arrivée du rallye à Al Qiddiyah en Arabie Saoudite le 17 janvier 2020 à 23h59.

Il est précisé que les traversées maritimes ne sont pas couvertes par cette police.

Les véhicules amenés à circuler en Arabie Saoudite en dehors de ces périodes de garantie ou du périmètre du rallye doivent obligatoirement être assurés localement par leur propriétaire.

Toutes les personnes dont les véhicules n'embarquent pas sur les ferrys mis en place par l'organisation doivent donc souscrire des assurances pour l'Arabie Saoudite.

Attention : cette assurance couvre la responsabilité civile des véhicules lors de leur participation au rallye, dans la limite du trajet officiel du rallye indiqué par A.S.O. Les participants amenés à s'écarter de celui-ci (notamment avant les vérifications ou suite à leur retour anticipé) doivent donc assurer eux-mêmes leur véhicule selon les obligations locales.

En cas d'accident, le journaliste ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit, dans un délai de 24 heures, auprès du Responsable Presse. Devront y être mentionnées les circonstances de l'accident et les coordonnées des témoins.



ASSURANCES

La garantie ci-dessus énoncée n'est acquise que dans les termes et limites de la police souscrite.

2. Responsabilité Civile Personnelle

La police Responsabilité Civile ci-dessus évoquée ne couvre pas la Responsabilité Civile Personnelle des journalistes, attaché(e)s de presse et autres personnes accréditées.

ASSURANCES OPTIONNELLES RECOMMANDEES

Il est recommandé aux participants de souscrire des assurances complémentaires auprès de l'assureur de leur choix ou auprès de **Gras Savoye**, courtier dont les offres figurent sur le site du rallye www.dakar.com ou sur le site <http://dakar2020.grassavoye.com>. Ce dernier sera présent aux vérifications à Djeddah (Arabie Saoudite).

- **Assurance Individuelle Accidents** : pour bénéficier d'une indemnisation sécurisante en cas d'invalidité permanente, ou de décès, faisant suite à un accident corporel survenu au cours du rallye.

- **Assurance Frais Médicaux** : pour bénéficier d'un remboursement des frais médicaux engagés hors du pays de domicile, prescrits en accord avec le Directeur Médical du rallye et résultant d'un accident survenu durant le rallye. Ce remboursement interviendrait au-delà des 30 000€ pris en charge par l'Organisation du rallye.

- **Assurance Transport Maritime pour les véhicules dont le transport maritime est pris en charge par l'Organisateur** : pour bénéficier d'une indemnisation majorée en cas de dommages durant les traversées maritimes. La responsabilité du transporteur, et donc d'A.S.O. et de V.S.O., est strictement limitée aux conditions légales régissant le transport maritime. Ainsi, l'indemnisation des éventuels dommages subis par les véhicules au cours du transport maritime est particulièrement faible au regard de la valeur des véhicules.

ASSISTANCE/RAPATRIEMENT

L'Organisateur confie la mise en œuvre des prestations d'assistance/rapatriement ci-après définies à MUTUAIDE, filiale de Groupama, en cas :

- d'atteinte corporelle entraînant l'impossibilité, prononcée par un médecin de l'équipe médicale du Rallye, de poursuivre la compétition,
- de décès,
- d'hospitalisation ou de décès d'un membre de leur famille,
- de poursuites judiciaires,
- de traumatisme psychologique.

TABLEAU DE GARANTIES

GARANTIES D'ASSISTANCE	PLAFOND
Rapatriement ou transport sanitaire (A)	Frais réels (A) en complément ou à défaut d'une garantie fédérale (licence)
Prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation (B)	30 000 € (B)
Avance des frais médicaux et d'hospitalisation au-delà des 30 000 € (C)	Contre signature d'une reconnaissance de dette ou d'un chèque de garantie (C)
Rapatriement de corps : Rapatriement du corps et frais funéraires (D) Montant forfaitaire pour aider la famille (E) Présence ayant-droit pour démarches (F)	Frais réels (D) 5 000 € (E) Titre de transport A/R en classe économie + Frais d'hôtel (maximum 500 €) (F) pour la durée du séjour
Visite d'un proche (G) Transport Frais d'hôtel	4 000 € (G) Titre de transport A/R en classe économie 100 € par nuit jusqu'au rapatriement



ASSURANCES

Retour anticipé : (H)	Titre de transport retour (H) en classe économie
Assistance juridique à l'étranger	
Avance de la caution pénale (I)	15 000 € (I)
Païement des honoraires d'avocat (J)	4 000 € (J)
Chauffeur de remplacement (K)	Chauffeur (K)
Soutien psychologique (L)	3 entretiens (L) téléphoniques

1 - DEFINITIONS

a) Assisteur

MUTUAIDE ASSISTANCE - 8/14 avenue des Frères Lumière – 94368 Bry sur Marne Cedex – SA au capital de 12 558 240 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des Assurances – sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 9 – 383 974 086 RCS Créteil

b) Bénéficiaires

- les Pilotes/Concurrents et leurs assistances,
- les membres de l'Organisation, ses prestataires et leurs préposés, ses partenaires et leurs préposés,
- les Officiels de l'Épreuve,
- les journalistes et membres des médias,
- les invités de l'Organisateur, ceux de ses partenaires et toute personne participant à un voyage organisé par A.S.O. / V.S.O.

c) Champ d'application

Les garanties sont accordées sur le trajet du Rallye Dakar 2020 en Arabie Saoudite, du premier jour des Vérifications à Djeddah le 02 janvier 2020 jusqu'au 20 janvier 2020 à midi.

Pendant cette durée, les Bénéficiaires ayant abandonné continuent à être garantis en Arabie Saoudite à condition qu'ils continuent à suivre le Rallye ou qu'ils rejoignent Al Qiddiya ou le port d'embarquement de Djeddah par le trajet le plus direct depuis leur lieu d'abandon.

d) Domicile

Le lieu de résidence habituel du Bénéficiaire. En cas de litige, l'adresse fiscale constituera le domicile.

e) Famille

Le conjoint non séparé de corps ou de fait, le concubin notoire ou ayant conclu un PACS en cours de validité, les enfants, les ascendants directs.

f) Atteinte corporelle

Toute altération de la santé, consécutive à un accident ou à une maladie soudaine et/ou imprévisible.

2 - LES GARANTIES

RAPPEL

En cas d'atteinte corporelle, l'équipe médicale du Rallye déclenche et organise le transport du Bénéficiaire du lieu de l'accident au bivouac du Rallye ou à l'unité médicale appropriée la plus proche, avec les moyens terrestres et/ou aériens du Rallye.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

À partir du bivouac ou de l'unité médicale dans laquelle le Bénéficiaire a été transporté par les moyens de l'Organisation, le Directeur Médical de MUTUAIDE, en liaison avec les équipes médicales du Rallye, **décide sur le seul fondement de la nécessité médicale et du respect des règlements sanitaires** en vigueur :

- soit d'hospitaliser le Bénéficiaire dans un centre de soins de proximité avant, le cas échéant, si son état médical le nécessite, d'envisager son retour vers une structure proche de son domicile ou à son domicile ;
- soit, si le Bénéficiaire est dans l'incapacité physique de voyager par ses propres moyens, de déclencher et d'organiser le transport du Bénéficiaire vers son lieu de domicile ou vers un service hospitalier approprié proche de son lieu de domicile.
- Si nécessaire, MUTUAIDE effectuera les démarches de recherche de place dans un service médical adapté.



ASSURANCES

Les informations du médecin traitant habituel, souvent importantes, peuvent aider l'équipe médicale du Rallye à prendre la décision qui paraît la plus opportune.

Il est, à cet égard, expressément convenu que la décision finale à mettre en œuvre dans l'intérêt médical du Bénéficiaire appartient en dernier ressort au Directeur Médical de MUTUAIDE. Le choix final du lieu d'hospitalisation, de la date, de la nécessité d'un accompagnement du Bénéficiaire et des moyens utilisés, relèvent exclusivement de considérations d'ordre médical.

Par ailleurs, dans le cas où le Bénéficiaire refuse de suivre la décision considérée comme la plus opportune par ledit Directeur Médical, il décharge expressément MUTUAIDE de toute responsabilité, notamment en cas de retour par ses propres moyens ou encore en cas d'aggravation de son état de santé. Il ne pourrait alors prétendre à aucun remboursement des frais ainsi occasionnés.

Extension de la prestation : aide à l'organisation du trajet retour

Les Bénéficiaires dont l'état de santé ne justifie pas un rapatriement sanitaire dans les conditions décrites ci-dessus peuvent toutefois bénéficier, sur simple demande, d'une aide logistique (sans prise en charge financière par MUTUAIDE) pour l'organisation de leur transfert entre leur point d'abandon du Rallye et Al Qiddiya (Arabie Saoudite).

a) Transfert et/ou rapatriement du Bénéficiaire

Si l'état de santé du Bénéficiaire conduit, dans les conditions indiquées ci-dessus, le Directeur Médical de MUTUAIDE, en accord avec l'équipe médicale du Rallye, à décider de son transfert ou rapatriement, MUTUAIDE prend en charge le transport, par tout moyen approprié (véhicule sanitaire léger, ambulance, avion de ligne régulière, avion sanitaire, etc.), si nécessaire sous surveillance médicale.

Seuls l'intérêt médical du Bénéficiaire et le respect des règlements sanitaires en vigueur sont pris en considération pour le choix du moyen utilisé pour ce transport.

IMPORTANT : Cette prestation n'est jamais mise en œuvre pour des infections ou lésions bénignes qui peuvent être traitées sur place et qui n'empêchent pas le Bénéficiaire de poursuivre le Rallye ou de se rendre à Al Qiddiya (Arabie Saoudite) par ses propres moyens.

Nota : L'obligation d'arrêter le Rallye ne conduit pas de façon systématique à la prise en charge d'un rapatriement.

b) Frais médicaux (dont frais d'hospitalisation) engagés sur le Rallye Dakar 2020

Lorsqu'ils ont été engagés avec l'accord préalable de son Directeur Médical et avant tout éventuel rapatriement, MUTUAIDE prend en charge jusqu'à **30 000€ TTC par Bénéficiaire (trente mille euros toutes taxes comprises)**, les honoraires médicaux, les frais de médicaments prescrits par un médecin ou un chirurgien, les frais d'hospitalisation décidés par l'équipe médicale.

Sont exclus tous les frais médicaux, de médicaments ou d'hospitalisations, engagés postérieurement à un éventuel rapatriement ou au retour du Bénéficiaire à son domicile ou dans une structure proche de son domicile.

Le Bénéficiaire s'engage à entreprendre auprès des organismes d'assurance maladie auxquels il est affilié tout recours nécessaire visant à obtenir le remboursement de tout ou partie des frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation et à en restituer le montant à MUTUAIDE.

IMPORTANT : les frais médicaux au-delà de 30 000 € étant à la charge du Bénéficiaire, il lui est très fortement recommandé de détenir sa propre assurance médicale spécifique et de vérifier auprès de son assureur les garanties dont il est bénéficiaire.

Cette garantie « Frais Médicaux » (qui assure le remboursement des frais médicaux et d'hospitalisation résultant d'un accident survenu lors du Rallye et engagés hors du pays de domicile) peut être souscrite, par correspondance ou lors des Vérifications Administratives, auprès du Département Sport Evénements de Gras Savoye dont les coordonnées, les offres et le lien internet figurent sur le site du Rallye www.dakar.com

L'adhésion à une assurance « Frais Médicaux » est facultative mais très fortement conseillée ; **elle peut être couplée avec une Assurance Individuelle Accidents tout aussi nécessaire.**

Extension de la prestation : avance de frais d'hospitalisation

Si les frais engagés dépassent les 30 000 € TTC (trente mille euros toutes taxes comprises) visés ci-dessus, MUTUAIDE consentira une avance de fonds.

Cette avance sera effectuée contre un chèque de garantie libellé à l'ordre de MUTUAIDE ASSISTANCE ou une reconnaissance de dette signée par le Bénéficiaire ou un représentant légal désigné par lui.

Dans tous les cas, les sommes avancées devront être remboursées à MUTUAIDE dans les 90 (quatre-vingt-dix) jours qui suivent la date de mise à disposition des fonds. A ce titre, MUTUAIDE effectuera un recours auprès de l'assurance du Bénéficiaire ou du Bénéficiaire lui-même si ce dernier n'est pas garanti au titre d'une couverture personnelle.



ASSURANCES

À défaut de paiement, MUTUAIDE se réserve le droit d'engager toutes actions de recouvrement utiles à l'encontre du Bénéficiaire.

Cette extension de la prestation ne s'applique pas aux Bénéficiaires saoudiens.

c) Rapatriement de corps

Si un Bénéficiaire décède au cours du Rallye Dakar 2020, MUTUAIDE :

- prend en charge :
 - les frais de transport du corps jusqu'au lieu des obsèques, proche de son domicile,
 - les frais liés aux soins de conservation imposés par la législation applicable,
 - les frais directement nécessités par le transport du corps.
- verse un montant forfaitaire de 5 000 € (cinq mille euros) afin d'aider la famille du Bénéficiaire à financer les autres frais, notamment les frais d'obsèques, qui restent à sa charge.

Le choix des sociétés intervenant dans le processus du rapatriement est du ressort exclusif de MUTUAIDE.

Si la présence d'un ayant droit est expressément requise par les autorités locales pour effectuer les démarches nécessaires au rapatriement, MUTUAIDE organise et prend en charge le transport aller et retour de celui-ci, ainsi que ses frais de séjour à concurrence de 500€ TTC (cinq cent euros toutes taxes comprises).

d) Visite d'un proche

Si l'état de santé du Bénéficiaire nécessite une hospitalisation d'une durée supérieure à cinq (5) jours avant son rapatriement, MUTUAIDE organise et prend en charge le transport aller et retour d'une personne désignée par le Bénéficiaire et domiciliée dans le même pays que lui, pour se rendre à son chevet.

MUTUAIDE organise et prend également en charge les frais d'hébergement de cette personne, à concurrence de 100€ TTC (cent euros toutes taxes comprises) par nuit, jusqu'à la date du rapatriement.

Le plafond de prise en charge de la garantie « visite d'un proche » (transport + hébergement) est de 4 000€ TTC (quatre mille euros toutes taxes comprises). Les frais de restauration restent à la charge de cette personne.

e) Retour anticipé

Si un Bénéficiaire est contraint d'interrompre sa participation au Rallye à la suite de l'hospitalisation imprévue d'une durée minimum de 5 (cinq) jours, ou du décès, d'un membre de sa famille, MUTUAIDE organise et prend en charge le retour du Bénéficiaire jusqu'à son domicile. Dans ce cadre, il est convenu que le Bénéficiaire mettra son billet initial de retour à disposition de MUTUAIDE.

f) Assistance défense

Si un Bénéficiaire fait l'objet de poursuites judiciaires ou est incarcéré pour non-respect ou violation involontaire des lois et règlements locaux :

- MUTUAIDE fait l'avance de la caution pénale exigée par les autorités locales pour permettre sa mise en liberté provisoire, à concurrence de 15 000€ TTC (quinze mille euros toutes taxes comprises). Elle s'effectue contre un chèque de garantie libellé à l'ordre de MUTUAIDE ASSISTANCE ou une reconnaissance de dette signée par le Bénéficiaire ou un représentant légal désigné par lui. Dans tous les cas, les sommes avancées sont remboursables dans les 90 (quatre-vingt-dix) jours qui suivent la date de mise à disposition des fonds. À défaut de paiement, MUTUAIDE se réserve le droit d'engager toutes actions de recouvrement utiles à l'encontre du Bénéficiaire.
- MUTUAIDE peut également l'aider à désigner un défenseur et prendre en charge ses honoraires à concurrence de 4 000€ TTC (quatre mille euros toutes taxes comprises).

g) Chauffeur de remplacement

Si à la suite d'un accident corporel ou d'une maladie affectant le Bénéficiaire, aucun des autres Bénéficiaires (copilote, Équipage d'assistance) n'est en mesure de le remplacer pour conduire, MUTUAIDE met à disposition et prend en charge un chauffeur de remplacement pour ramener le véhicule jusqu'à Al Qiddiya ou au port d'embarquement, par l'itinéraire le plus direct, à condition que l'état du véhicule soit conforme aux normes du contrôle technique.

Les frais de retour du véhicule (péages, carburant) ainsi que les éventuels frais d'hôtel et de restauration restent à la charge du Bénéficiaire.

h) Soutien psychologique



ASSURANCES

Si à la suite d'un sinistre impliquant des dommages corporels, le Bénéficiaire subit un traumatisme psychologique, il peut bénéficier d'une assistance psychologique d'urgence. Cette prestation est étendue, en cas de décès d'un Bénéficiaire, aux membres de sa famille.

Pour que cette prestation soit assurée, il doit prendre contact avec MUTUAIDE dans un délai maximal de 20 (vingt) jours suivant l'événement traumatisant et communiquer les coordonnées de son médecin traitant.

Dès réception de l'appel, MUTUAIDE met tout en œuvre, sous réserve que l'état de santé du Bénéficiaire le permette et après avis du médecin de MUTUAIDE, pour organiser une assistance psychologique d'urgence.

Cette assistance est réalisée par un psychologue et comprend l'organisation et la prise en charge de trois consultations par téléphone.

Dans tous les cas, la décision d'assistance psychologique d'urgence appartient exclusivement au Directeur Médical de MUTUAIDE, éventuellement après contact et accord du médecin traitant.

Cette prestation est délivrée dans les langues suivantes : Français, Anglais, Espagnol.

3 - EXCLUSIONS

- a) **Aucune prestation d'assistance/rapatriement ci-dessus exposée ne sera mise en œuvre pour des infections ou lésions bénignes qui peuvent être traitées sur place ou pour une atteinte corporelle qui n'empêche pas le Bénéficiaire de poursuivre le Rallye ou de se rendre à Al Qiddiya en Arabie Saoudite par ses propres moyens (à l'exception, dans quelques cas, sur décision du Directeur Médical du Rallye, des « Frais médicaux »).**

Nota : L'obligation d'arrêter le Rallye ne conduit pas de façon systématique à la prise en charge d'un rapatriement.

b) Aucune prestation d'assistance ne sera mise en œuvre pour une atteinte corporelle ou un décès résultant :

- d'un acte intentionnel ou dolosif de la part du Bénéficiaire,
- de la participation à des paris, rixes, bagarres,
- d'états pathologiques ne relevant pas de l'urgence,
- de maladies nerveuses, de dépressions nerveuses, de maladies mentales,
- de l'usage par le Bénéficiaire de médicaments, drogues, stupéfiants, tranquillisants et/ou produits assimilés non prescrits médicalement, et ses conséquences,
- d'un état alcoolique caractérisé par la présence dans le sang d'un taux d'alcool pur, égal ou supérieur à celui fixé par la loi régissant la circulation automobile française en vigueur à la date de l'accident, et ses conséquences,
- d'un suicide ou d'une tentative de suicide et ses conséquences.

c) Ne sont jamais pris en charge :

- les frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation engagés postérieurement au rapatriement,
- les frais médicaux engagés sans l'accord préalable du Directeur Médical du Rallye,
- les frais d'appareillages médicaux, d'orthèses et de prothèses,
- les frais de cure de toute nature,
- les soins à caractère esthétique,
- les frais de rééducation, kinésithérapie, chiropraxie,
- les frais d'achat de vaccins et les frais de vaccination,
- les frais de services médicaux ou paramédicaux et d'achat de produits dont le caractère thérapeutique n'est pas reconnu par la législation française,
- les frais de cercueil définitif,
- les frais de douane.

Un document reprenant les prestations décrites ci-dessus sera remis aux participants lors des Vérifications Administratives.



CONTACTS

A.S.O. / Dakar - Service de Presse

Quai Ouest
40-42 Quai du point du jour
92 100 Boulogne Billancourt

Service de Presse A.S.O. : pressedakar@aso.fr

Thida VUILLAUME - Responsable du service de presse : thida@aso.fr

Marie Bonnet- Chargée de service presse : mbonnet@aso.fr

Baptiste Arjeau - Assistant service de presse : barjeau@aso.fr

Marlink- Rallye Raid Department

(Telephone + radio + Iritrack + distress beacon)
Contact: Medhi COUILLARD, Events Sales
Coordination Manager

114, Avenue d'Alfortville
94600 Choisy-le-Roi - France
Tel : +33 (0)1 48.84.34.07
E-mail : services.events@marlink.com/
medhi.couillard@marlink.com

TRIPY S.A. (GPS + dérouleur électronique de road book)

Faubourg de Bruxelles, 320
B6041 Gosselies - Belgique
Tel : +32 (0)71.34.74.90
Fax : +32 (0)71.34.73.99
E-mail: dakar@tripy.be

Pour prépayer le montant de la location du GPS TRIPY avant
Jeddah: g.douillez@tripy.be

Hébergement / V.S.O.

Contact : Laurence AVIGO

Quai Ouest
40-42 Quai du point du jour
92 100 Boulogne Billancourt
Tel : +33 (0) 1.41.33.14.85
Fax : +33 (0) 1.41.33.14.86
E-mail : vso@aso.fr

Droits Internet / Nouveaux médias

Contacts :

Yannick AMRAM / yamram@aso.fr
Nelson MARTIN / nmartin@aso.fr

Assurances facultatives

(Individuelle accident / maritime pour les véhicules)

Contact : GRAS SAVOYE

Tél : +33 (0) 4 72 12 49 10
E-mail : rallyraid@grassavoie.com
Site Internet : <http://dakar2020.grassavoie.com>

e-visa

Informations à venir.



ATTESTATION INDIVIDUELLE

JOURNALISTE 1

Je soussigné(e)
accrédité(e) par A.S.O. sur le 42^e Dakar, déclare avoir pris connaissance du Règlement Presse et m'engage à l'accepter et à le respecter.

Fait à :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Cachet du média ou du team

JOURNALISTE 2

Je soussigné(e)
accrédité(e) par A.S.O. sur le 42^e Dakar, déclare avoir pris connaissance du Règlement Presse et m'engage à l'accepter et à le respecter.

Fait à :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Cachet du média ou du team

JOURNALISTE 3

Je soussigné(e)
accrédité(e) par A.S.O. sur le 42^e Dakar, déclare avoir pris connaissance du Règlement Presse et m'engage à l'accepter et à le respecter.

Fait à :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Cachet du média ou du team

JOURNALISTE 4

Je soussigné(e)
accrédité(e) par A.S.O. sur le 42^e Dakar, déclare avoir pris connaissance du Règlement Presse et m'engage à l'accepter et à le respecter.

Fait à :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Cachet du média ou du team



TRANSMISSIONS ET INTERNET

L'organisation du Dakar propose aux journalistes, photographes et aux attachés de presse accrédités permanents **un espace de travail en salle de presse** :

I SALLE DE PRESSE VILLE DE DÉPART

- ⇒ La salle de presse est équipée en wifi.
- ⇒ Les places en salle de presse sont non nominatives et libres pour les personnes accréditées.

II SALLE DE PRESSE SUR LES BIVOUACS

- ⇒ Les transmissions se feront par satellite et les moyens seront fournis par l'organisation (cf. ci-dessous).
- ⇒ Les transmissions seront accessibles du milieu de la matinée (vers 10h00) **jusqu'à 21h00** (heure rallye), sous réserve de modifications pour des raisons logistiques de montage/démontage.

! L'organisation du Dakar ne fournit pas d'ordinateurs
2 ordinateurs en libre-service seront disponibles pour la consultation de vidéos.

TARIFS DES TRANSMISSIONS (CONSOMMATION POUR LA DURÉE DU RALLYE)

Pour toute ouverture de compte, vous devez régler la totalité du pack transmissions choisi avant le départ du rallye. Ce tarif correspond à la consommation (en mb) dont vous aurez besoin durant la totalité du rallye.

Attention : aux vérifications, le règlement se fait uniquement en espèces.

TRANSMISSIONS PACK 1 (0-2 000 mb)

- 2 000€ HT* (1€/mb additionnel)
- 2 400€ TTC (1€/mb additionnel)

TRANSMISSIONS PACK 2 (illimité)

- 10 000€ HT*
- 12 000€ TTC

*Si vous possédez un N° de TVA Intracommunautaire, vous êtes exempté de TVA (excepté les payeurs Français).

Procédure pour bénéficier des transmissions sur le rallye

- ⇒ **Ouverture de compte** : vous devez faire une demande en ligne sur le système d'accréditations.
- ⇒ **Règlement** : pour toute ouverture de compte, vous devez régler la totalité du pack transmissions choisi avant le **16 décembre 2019**.
- ⇒ **Configuration de votre ordinateur** : vous devez faire configurer votre ordinateur aux vérifications administratives à Jeddah auprès du service presse.
- ⇒ **Codes d'accès personnel** : un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués. 1 ordinateur = 1 identifiant.
- ⇒ **Consommation** : sur demande, auprès du service de presse, vous pourrez suivre votre consommation à date.
- ⇒ **Facture** : une facture vous sera envoyée à la fin du rallye.

Internet : règles d'utilisation

OUI	NON
⇒ Connexion internet	⇒ Interdit de télécharger des vidéos et des sons (upload/download)
⇒ Accéder à l'Intranet Dakar 2020 (chronos, position, classements, communiqués de presse, interviews, dépêches)	⇒ Interdit de télécharger des documents d'un poids supérieur à 30 Mo
⇒ Naviguer sur le Web	⇒ Interdit d'utiliser la Visio conférence (ex : Skype, MSN, Facebook...), uniquement la messagerie instantanée.
⇒ Envoyer des fichiers d'un poids maximum de 30 Mo	⇒ Interdit d'utiliser le téléphone par internet (ex : Skype, MSN, Facebook...)
⇒ Mettre en ligne des vidéos (annexe C)	
⇒ Consulter des vidéos et des sons	



SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

CONDITIONS TECHNIQUES POUR L'ENVOI DE VIDÉOS

(Usage web uniquement ; pour toute autre demande, merci de contacter le département TV crampelberg@aso.fr)

Format : mp4
Codec : h264
Résolution : 568 x 320 ou 480 x 272
Number of frames per second: 25
Quality: full
Video bitrate: 1500 Ko/s
Audio: MPEG AAC Audio (mp4a),
Frequency: 44100 Hz
Audio codec: mp3 or AAC – stereo –
Audio bitrate : 96 kbps

Avec ces paramètres, une vidéo de 3 minutes prend entre 20 et 30 Mo.

CONDITIONS TECHNIQUES POUR VOTRE ORDINATEUR PORTABLE

Vous trouverez ci-dessous les conditions techniques requises pour votre ordinateur si vous souhaitez être connecté au réseau de la course.

Attention : nous modifierons la configuration de vos ordinateurs portables pour vous connecter au réseau local. **Si votre système est protégé par un identifiant/mot de passe, merci de contacter votre administrateur pour qu'il vous communique l'identifiant et le mot de passe «administrateur».**

Vos ordinateurs doivent être conformes à ces conditions :

PC	MAC
<ul style="list-style-type: none">⇒ Poste en Windows 7 minimum⇒ Antivirus à jour⇒ Droit administrateur⇒ Navigateur à jour	<ul style="list-style-type: none">⇒ Poste en OS 10.6 minimum⇒ Antivirus à jour⇒ Droit administrateur⇒ Navigateur à jour

Votre système doit être protégé par un logiciel antivirus à jour.
Il est conseillé de se munir d'un câble antivol pour votre ordinateur.



RÈGLES D'UTILISATION DES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES & VIDÉOS

Les médias ayant un site Web ainsi que toutes les autres personnes accréditées utilisant le Web comme support de communication : sans préjudice des principes généraux d'accréditation des médias du Dakar 2020 (presse, photo, radio et site internet ainsi que les agences papier et photo), vous devrez répondre aux conditions suivantes :

Éléments graphiques :

Il est entendu que les sites ne devront en aucun cas utiliser les éléments graphiques produits par l'organisation sans l'accord préalable et écrit d'A.S.O. à l'exception des éléments suivants fournis libres de droits et qui ne pourront pas être altérés :

- Carte générale du parcours
- Communiqués de presse
- Photos libres de droits fournies avant et pendant le rallye (+ crédit photo)
- Plaques rallye officielles avec sponsor (logo de l'épreuve).

Pour les autres éléments :

Vous ne devrez en aucun cas extraire et proposer au public à travers vos sites web et/ou applications mobiles les contenus présents sur Dakar.com non limités à :

- Road book : Profils d'étapes, Cartes des étapes...
- Classement : toutes les catégories et abandons chaque jour de course
- Live : Dépêches en direct, résumés d'étape...
- Application de Live Tracking
- Vidéos / Photos

Pour toute demande d'intégration de ces contenus au sein de votre site web ; Merci de contacter le service Digital.

Utilisation d'images vidéo :

Avec accord préalable d'A.S.O., les médias presse, photo, radio et sites internet, ainsi que les agences papier et photo seront autorisés à tourner des images vidéo (**hors images de la course, les images du podium départ et du podium d'arrivée étant considérées comme des images de course**) dans les conditions décrites ci-dessous.

CONTENU

- 5 minutes d'images cumulées par jour sont autorisées, toutes vidéos confondues. Aucune image de la course n'est autorisée.
- Aucune image de course (liaison, podium et spéciale comprises) n'est autorisée en direct via des applications de live streaming comme Periscope ou Facebook Live par exemple.
- L'utilisation de drones est interdite

PLATEFORME

- L'utilisation des vidéos est limitée au seul site web de l'accrédité durant une période de 3 mois. Après cette période, le média devra supprimer les vidéos de son site internet.
- Le site web de l'accrédité ne pourra pas être dédié tout ou en partie au DAKAR.
- L'accès aux contenus doit être gratuit pour les utilisateurs.
- Aucun téléchargement des vidéos n'est possible pour l'utilisateur.
- Aucune utilisation des vidéos n'est autorisée dans un player exportable et sur tout autre support incluant mais non limité à applications mobiles ou téléchargeables, TV, TV connectée, plateforme d'hébergement vidéos type Youtube ou Dailymotion et réseaux sociaux.

UTILISATION

- Aucun droit de sous-licence ou de distribution à des tiers en dehors du site de l'accrédité.
- Aucune publicité / monétisation / sponsoring n'est possible autour/sur/dans les contenus vidéos.
- Aucun droit d'association / parrainage du média avec la marque DAKAR en tant que Diffuseur, Sponsor, Partenaire.
- Pas de droits de communication autour de l'événement ; cela est strictement réservé aux partenaires officiels de l'événement.
- Le système d'envoi des vidéos et les coûts éventuels sur place ne sont pas inclus dans le cadre de l'accréditation vidéo.

Toute infraction à l'une de ces règles entraînera le retrait de l'accréditation.



RÈGLES D'UTILISATION DES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES & VIDÉOS

Pour toute demande de dispositif digital spécifique (images de course, monétisation des contenus...) ;

Merci de contacter le service Digital :

- Yannick Amram : yamram@aso.fr
- Nelson Martin : nmartin@aso.fr

1. **Si vous souhaitez venir sur le Dakar 2020 avec du matériel vidéo**, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous faire parvenir une demande écrite, par mail, à l'adresse suivante : newmedia@aso.fr

Cet écrit devra comporter les informations suivantes :

- Type d'images que vous souhaitez tourner (interviews, bivouac...)
- Taille et poids envisagé de vos envois (30 Mo maximum – Cf. document B)
- Média sur lequel vous souhaiteriez diffuser les images (Web / Mobile / TV...).

L'organisation étudiera chaque demande, et y répondra en exposant la faisabilité ou non de chaque projet, ainsi que les modalités à suivre, dans le cadre d'une lettre d'accord ou d'un contrat.

2. **Si vous souhaitez venir sur le Dakar 2020 sans matériel vidéo**, l'organisation vous remercie par avance de bien vouloir apposer la mention suivante :
« Je soussigné(e), Mr. /Mme ,
au nom du média ou de l'agence
qu'aucun matériel vidéo ne sera emporté sur le Dakar 2020, et par conséquent, que nous n'avons aucun projet lié à l'image vidéo ».

Attestation finale

Je soussigné(e)

atteste avoir bien pris connaissance des règles ci-dessus liées à l'utilisation des contenus officiels et des images vidéos pour le Dakar 2020.

Date : / /

Signature :

Fait à